

sentement occupé par les hangars des tramways électriques, sur la rue St-Jean. (36)

Voici l'acte dans lequel Michel Sarrazin rend " Foy et Homage au Roy " de ce fief et des autres propriétés qu'il a au Canada.

" Du papier terrier du Domaine d'Occident en la Nouvelle-Fance fait par Nous Michel Bégon Chuer, Seigneur de Lapicardière, Murbelin et autres Lieux Conseiller du Roy en ses conseils et parlements Metz, Intendant de justice, police et finance aux pays à la requête procureur général du Roy poursuite et dilig. du Sieur François Etienne Cugnet Directr. Receveur gñal du dit Domaine en ce pays en conséq. des ordres de Sa Majesté en l'art. m. m. c. x. x. trois du bail de Domergue pour la ferme du d. domaine a été extrait ce qui suit.

" Du dix juillet mil sept cent vingt-six à Québec.

" En procédant à la confection du d. terrier est comparu par devant nous en notre hotel Sieur Michel Sarrazin, médecin des hôpitaux de Sa Majesté et Conseiller au Conseil Supérieur de ce pays, lequel a déclaré tenir dans la censive du domaine du Roy tant en cette ville que dans la banlieue les emplacements et maison construite dessus situé rue Notre Dame sur la place de la basse ville. Le d. emplacement contenant dix-huit pieds ou environ de front sur trente pieds ou environ de profondeur sur lequel est la dite maison bastie en pierre à trois étage qui contient la largeur du d. emplacement sur seize pieds de profondeur avec une cuisine au derrière d'environ huit pieds en carré le reste du d. terrain étant en cour tenant d'un côté à la maison et emplacement appartenant à Dlle Ve Douaire par devant la dite place de basse ville et par derrière la rue de la Montagne. Emplacement et maison appartenant au Sieur comparant

---

36. P. B. Casgrain, in *Transact. de la Soc. Litt. et Hist.*, 1900, p. 59, note.